

# PROCEDURE DE GESTION ET DE PREVENTION DES ABANDONS

Mis à jour le 07/09/2024



Manau Informatique s'emploie à prévenir les abandons des stagiaires avant et pendant leur formation. Il y a à ce titre une différence entre les retards des stagiaires lors des formation et les absences avérées.

S'agissant des retards, le formateur doit, avant chaque début de formation, et à chaque début de journée si la formation dure plusieurs jours, procéder à un tour de table en vérifiant la présence de chaque stagiaire prévu pour la formation.

S'il s'avère que le formateur déplore une absence, il en informe l'organisme de formation et le dirigeant ayant commandité la formation. Si le stagiaire, informé de son retard, rejoint dans la formation, celle-ci continuera sans incidence.

S'agissant la gestion des absences, nous nous assurons de recueillir les feuilles de présence pour chaque journée de formation. Nous avons également établi un processus de gestion des absences afin de palier et prévenir des abandons :

- Type d'absence :
  - o Absence prévue et justifiée OU prévue et non justifiée :
    - Si l'organisme de formation était prévenu avant le début de la formation : proposition d'une autre session par mail ou par téléphone
    - Si l'organisme de formation n'est pas prévenu avant le début de la formation :
      - Le formateur et/ou le dirigeant de la société bénéficiaire doit prévenir l'organisme de formation de l'absence.
      - Le/la référente, après avoir obtenu une justification de l'absence, se charge de communiquer avec le dirigeant et/ou le stagiaire pour convenir d'une autre session.
  - o Absence imprévue et non justifiée donnent lieu à un devoir d'information par le formateur et/ou du dirigeant ayant commandité la formation. A niveau, le stagiaire est contacté par l'organisme de formation pour plus d'informations :
    - Réponse avec justification : nous proposons au stagiaire d'assister à une autre session. Ce cas est donc considéré comme une simple absence.
    - Réponse avec mention d'un problème : nous proposons au stagiaire d'assister à une autre session et nous cherchons avec lui un consensus. Ce cas est donc considéré comme une simple absence.
    - Absence de réponse : nous relançons le stagiaire tous les 3 jours pendant 2 semaines pour plus d'information. Ce cas est donc considéré comme un abandon.

## MANAU INFORMATIQUE

364 Impasse Sun Valley - ZAC des Champs de Lescaze 47310 ROQUEFORT

TEL : 05.53.66.30.30

N° déclaration d'activité 75470146947 enregistré auprès de la DIRECCTE Région Aquitaine

SIREN 478 458 045